

MINISTÈRE DES
COMMUNICATIONS



ADMINISTRATION
DE LA MARINE

DIPLÔME

D'ÉLÈVE AU CABOTAGE

Les soussignés, Président et Membres du Jury d'examens institué, en vertu de l'Arrêté Royal du 16 novembre 1929, près la Division Nautique de l'Ecole de Navigation Maritime, certifient que

M^r. Desmet, Armand, Pierre, Joseph

né à Berchem-Sainte-Agathe le 30 janvier 1931

satisfait aux conditions énoncées sub. 1 de l'art. 8 de l'Arrêté Royal précité et qu'il a subi avec distinction l'examen prescrit pour l'obtention du DIPLOME D'ÉLÈVE AU CABOTAGE.

Ostende, le 13 juillet 1948.

Les Membres du Jury :

Le Président du Jury :

[Signatures of Jury Members]

[Signature of President of Jury]

Vu la déclaration ci-dessus, le présent diplôme a été délivré, au nom du Ministre, par Nous, Directeur Général de la marine.

Signature du titulaire,

A. Desmet

Bruxelles, le 23 septembre 1948

Enregistré sous le N° 209/Reg. IV